

# Lettre Intrastat

n° 26

Renseignements: Edwig Lelie, Statistiques extérieures  
 tél. + 32 2 221 40 99 — [sxselect@nbb.be](mailto:sxselect@nbb.be)

## Site web

Chaque référence à notre site Internet se rapporte à l'adresse suivante: [www.intrastat.be](http://www.intrastat.be).

## Langue

Cette lettre d'information est également disponible en néerlandais, en allemand ou en anglais sur notre site Internet. Il vous suffit de sélectionner la langue de votre choix. Si nécessaire, ce fichier PDF peut également être imprimé ou reproduit à tout moment.

## Obligations de déclaration 2016

Les déclarants dont les obligations de déclaration pour 2016 sont identiques à celles de 2015 ne recevront plus de lettre de confirmation. Ils restent assujettis pour toute l'année 2016. Les déclarants dont les obligations de déclaration pour 2016 diffèrent de celles de 2015 recevront en mars 2016 un courrier détaillant leurs obligations de déclaration adaptées.

## IDEP en 2016

La version 2016 d'IDEP n'est plus distribuée par la Banque nationale de Belgique, mais directement par son développeur. D'un point de vue technique, rien ne change pour l'utilisateur final.

Si vous ne souhaitez pas utiliser IDEP, vous pouvez introduire vos déclarations via l'application OneGate.

## Remplacer des déclarations dans OneGate

Corriger, remplacer ou compléter des déclarations déjà introduites:

1. Encodage manuel: tant que votre déclaration n'a pas été fermée (et n'a donc pas été envoyée à la Banque nationale), vous pouvez la modifier autant que vous le souhaitez. Une fois la déclaration envoyée, il est encore possible de la modifier, mais vous devez d'abord rouvrir cette déclaration en mentionnant le motif de la réouverture. Ce n'est que quand vous la refermerez que la nouvelle version parviendra à votre gestionnaire de dossiers Intrastat.



= fermer



= rouvrir

2. Importation au format CSV: les mêmes règles que pour l'encodage manuel s'appliquent. Vous pouvez importer des fichiers CSV dans une déclaration qui n'a pas encore été fermée. Lors de l'importation, vous pouvez choisir soit d'ajouter des lignes, soit de remplacer des lignes existantes.
3. Transfert d'un fichier XML:
  - a. Dans ce cas de figure, la méthode de travail varie en fonction du contenu de l'attribut « action » dans votre fichier XML. S'il s'agit de « replace », vous pouvez éventuellement écraser des données existantes. S'il s'agit d'« append », les données sont ajoutées.
  - b. La réouverture se fait automatiquement lors du chargement d'un fichier XML. La fermeture est déterminée par l'attribut « close ». La valeur « true » fermera automatiquement la déclaration si toutes les données sont correctes. Dans le cas de « false », vous devez fermer manuellement la déclaration en utilisant le menu « Rapports ».

### Utiliser OneGate en tant que tiers déclarant

Les déclarants peuvent faire compléter leurs déclarations dans OneGate (Intrastat ou autres) par un tiers déclarant, comme par exemple un cabinet d'experts-comptables.

Dans ce cas, deux méthodes sont possibles.

- Soit, le tiers déclarant souhaite avoir un accès propre à OneGate et y lier les déclarations de ses clients. Pour ce faire, il fait d'abord compléter et signer par son client un formulaire de procuration dont un exemple est disponible dans la rubrique FAQ du site internet [www.onegate.be](http://www.onegate.be). Il transmet ensuite une copie de ce formulaire de procuration ainsi que sa demande d'accès propre par courriel à l'adresse [access.onegate@nbb.be](mailto:access.onegate@nbb.be).
- Soit, le déclarant peut communiquer son propre code d'accès personnel à un tiers déclarant, et ce sous son entière responsabilité.

### Déclaration standard ou déclaration étendue

Tout déclarant dépassant le seuil de 25 000 000 euros sur une base annuelle, pour les arrivées ou pour les départs, est redevable d'une déclaration étendue. Par ailleurs tout déclarant n'ayant pas dépassé ce seuil et soumis à une déclaration standard ne pourra plus opter librement pour une déclaration étendue.

### Suppression des numéros d'établissements

Depuis quelques années déjà, l'utilisation d'un numéro d'établissement n'est plus autorisée. Il est d'ailleurs impossible d'introduire un numéro d'établissement dans OneGate. Aussi, nous demandons aux déclarants responsables de plusieurs établissements d'introduire une déclaration unique commune à tous ces établissements. Lorsque les données de plusieurs établissements sont chargées ou importées dans Onegate via différents fichiers, veuillez utiliser l'option "Ajouter" et non l'option "Remplacer". Le déclarant est responsable de la fusion éventuelle de lignes et de la ponctualité du dépôt de la déclaration.

### Enquête Eurostat : Administrative Burden Assessment

Au premier trimestre 2016, Eurostat va effectuer auprès des déclarants européens une enquête unique en vue d'estimer la charge administrative que représente pour eux l'enquête obligatoire Intrastat. Le formulaire électronique de cette enquête sera bientôt disponible sur le site d'Eurostat.

Nous vous encourageons vivement à répondre à cette enquête afin que les conclusions qu'Eurostat en tirera soient les plus représentatives possibles de la charge que l'obligation Intrastat représente pour vous et votre entreprise.

Pour plus d'informations, vous êtes invité à contacter [ESTAT-INTRASTAT-SURVEY@ec.europa.eu](mailto:ESTAT-INTRASTAT-SURVEY@ec.europa.eu).

### Nomenclature 2016

Le Système harmonisé fera l'objet d'une révision annuelle ordinaire en 2016. Le nombre de modifications se limitera à l'ajout de 55 codes marchandises et à la suppression de 27 codes marchandises. Le nombre total de codes marchandises s'élève à 9.414 en 2016. La nouvelle nomenclature n'est plus disponible qu'en version électronique, consultable sur notre site Internet.

### Tables de conversion Nomenclature 2015-2016

Les tables de conversion Nomenclature sont disponibles sur le site Internet sous trois formats:

1. sous la forme d'un fichier ASCII. Vous pouvez utiliser ce format pour la mise à jour électronique de vos fichiers.
2. sous la forme d'un fichier PDF avec description du nouveau code marchandise.
3. sous la forme d'une table de conversion personnalisée. Pour ce faire, saisissez vos coordonnées sur notre site Internet, choisissez l'onglet «Nomenclature», allez jusqu'à «Où puis-je trouver les nouveaux codes et les codes qui ont changé cette année?» et cliquez ensuite sur «Tables de conversion Nomenclature».

### Formations gratuites Intrastat

Des formations sont organisées régulièrement tant à Bruxelles qu'en province. Elles sont destinées aux personnes nouvellement chargées de remplir des déclarations Intrastat ou souhaitant davantage d'informations sur l'application OneGate.

Vous trouverez sur le site Internet sous l'onglet «Intrastat-Info», rubrique «Formations», le calendrier des formations 2016 ainsi qu'un formulaire électronique d'inscription.